

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-348-1 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-348 SUR LA TARIFICATION  
DES SERVICES MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 21 mars 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-M-348-1 modifiant le règlement numéro 2023-M-348 sur la tarification des services municipaux.

Le présent règlement a pour objet :

- De remplacer l'annexe B de l'article 7;
- De remplacer l'annexe G de l'article 12.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 21 mars 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi, de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 22 mars 2023.

Anny Després, greffière adjointe